#### BILL RELATIF A LA LOI DE TEMPE-RANCE DU CANADA—Suite.

Hon. M. Doherty-Suite.

lecteurs inscrits sur les listes existantes, outre le nombre total de votants qui figuraient sur la dernière liste électorale pour la partie ou le district de comté où il n'existe pas de liste électorale—3757; quand il n'y a pas de listes d'électeurs pour tout le comté, il prend le nombre des électeurs qui étaient inscrits sur les dernières listes des électeurs—3757.

3e lecture-2883.

Sanctionné-5571.

## BILL RELATIF AUX INSTALLATIONS TERMINALES DE TORONTO.

Hon. M. Reid dépose bill (n° 196) concernant la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc du Canada et les commissaires du port de Toronto—3951; installations terminales de Toronto—3951; renseignements fournis par un sous-ministre—3951.

1re lecture-3952.

2e lecture-4051.

3e lecture-4052.

Sanctionné-5571.

### BILL RELATIF AU TRANSCONTINENTAL NATIONAL.

Hon. M. Cochrane dépose bill (n° 31) concernant le Transcontinental National— 212

1re lecture-212.

2e lecture-786.

3e lecture—786.

Sanctionné-2496.

### BILL RELATIF AU TRANSCONTINENTAL NATIONAL.

Hon. M. Hazen dépose bill (n° 224) modifiant la loi du chemin de fer Transcontinental national—4893.

1re lecture-4893.

2e lecture-5023.

En comité-5023.

Le très hon. R. L. Borden-Chemin de fer sera probablement terminé cette annee les intérêts particuliers du major Leonard ne lui permettent pas à l'avenir de remplir ses fonctions de commissaire —5023; serait bien de modifier l'article de façon à ce que le ministre des Chemins de fer, lui-même, puisse exercer l'autorité et remplir les fonctions de commissaire-5023; nécessaire d'autoriser le ministre à exploiter la division de l'est, ou une partie quelconque de cette division, comme chemin de fer de l'Etat, pour être certain que le chemin sera exploité immédiatement après son parachèvement et pour empêcher une perte de temps appréciable, entre la fin des travaux et l'affermage de la ligne par la compagnie-5023.

Sir Wilfrid Laurier—Chemin de fer est loin d'être terminé—5024; reste à faire les facilités terminales—5024; ateliers

# BILL RELATIF AU TRANSCONTINENTAL NATIONAL—Suite.

Sir Wilfrid Laurier-Suite.

de Saint-Malo—5024; pas reliés à la ligne principale—5024; situation n'est pas que la représente le gouvernement—5024

- Le très hon. R. L. Borden—Les facilités seront prêtes lorsque la plate-forme du chemin et les autres travaux nécessaires seront assez avancés pour permettre l'exploitation de la ligne—5025.
- Hon. M. Graham—Difficulté a surgi parce que le major Leonard refuse de permettre que la commission soit administrée suivant des tendances politiques—5025; il a maintenu l'attitude que le statut lui donnait le droit de prendre au sujet de l'admin'stration des affaires du Grand-Tronc-Pacifique, en tant que la construction se trouve concernée et qu'il a suivi les dictées de son jugement—5025; à Québec tout a été laissé en suspens—5025; on s'est efforcé de compliquer les choses—5025; ancien gouvernement avait défini un plan pour les travaux de Québec—5025.
- Hon. M. Lemieux—Désaccord entre le gouvernement et le major Leonard au sujet des travaux de Québec—5029; gare du Transcontinental—5030; plans dressés par les spéculateurs en terrains—5030.
  - Hon. M. Pelletier—La gare commune de Québec, la gare du marché Champlain, les ateliers—le tout ensemble tel que projeté—ont été suggérés par le major Léonard 5031; ils ont été approuvés par le ministre des Chemins de fer et ont plu aux citoyens de Québec—5031; il y a du mécontentement à cause du retard, principalement au sujet de la gare du marché Champlain—5031.
  - M. Lachance—L'organisation des termini du Transcontinental dans la cité de Québec —5031; depuis trois ans rien n'a été fait à Québec—5032; gares et usines du Transcontinental—5032; opinion de "L'Evènement"—5032; pierre d'achoppement 5034; correspondance au sujet des installations terminales de Québec—5035; lettre de M. Chamberlin à M. Léonard, qui est un exposé de toute la situation et des motifs invoqués par la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique pour ne pas accepter les modifications des plans originaires—5036.
  - Hon. M. Pelletier—Le plan préparé par l'ancienne commission du Transcontinental n'était pas ce qu'il fallait pour les têtes de ligne à Québec—5037; le nouveau contrat intervenu entre la commission du Transcontinental et la ville de Québec se rapporte aux usines de Saint-Malo et à la gare centrale, et non pas à la gare du marché Champlain—5037; on fait beaucoup de progrès dans la construction des usines—5038; difficultés au sujet de la gare centrale ont été réglées—5038; la population de Québec, libérale et conservatrice, est unanime à penser que les plans qui viennent d'être finis et les travaux qui doivent être prochainement terminés sont tels qu'ils devaient être, et conformes aux vœux de tous ceux qui ont